

Electrabel attaque l'Etat sur du vent

Joan Condijs

Près d'un demi-milliard d'euros d'investissements. Qui ne seront vraisemblablement pas consentis. Les deux projets de parcs éoliens off-shore, situés au large de Knokke-Heist, se sont, en effet, heurtés au mur dressé par les autorités belges. Aussi, Electrabel qui portait, avec la société de dragage Jan De Nul, l'un des deux dossiers, a-t-elle récemment introduit une action en dommages et intérêts contre l'Etat. Un préjudice qui pourrait atteindre 17 millions d'euros...

L'idée d'ériger des moulins à vent en mer coïncide avec l'objectif que s'est fixé la Belgique de produire 6 % d'énergie renouvelable. Plusieurs candidats à la construction d'éoliennes au large de la " Vlaamse Kust " se présentent. La corporation des pêcheurs et nombre d'élus locaux marquent rapidement leur opposition. Un premier projet, défendu par C-Power, capote : six kilomètres seulement séparaient les moulins de la plage. C-Power présentera, avec succès (lire ci-dessus), un projet plus éloigné du sable et, surtout, plus soucieux de l'horizon.

L'attention se focalise, cependant, sur deux projets au large des plages de Knokke-Heist. L'un est l'œuvre de Fina Eolia, filiale du pétrolier Total. L'autre d'Electrabel associé à Jan De Nul.

Après des années de procédures et un premier refus argumenté, Fina Eolia dépose un second dossier, rédigé sur base des remarques liées à l'échec de la première tentative. Situées à 15 km de la côte (soit une poignée de centimètres sur l'horizon), les 36 éoliennes de Total essuient un deuxième " niet ". La justification se révèle péremptoire : les " moulins vont nuire au tourisme knokkois ", estimait Alain Zenner (MR), secrétaire d'Etat à l'Energie. Sans étude pour appuyer ses dires... *Existe-t-il vraiment une politique favorable à l'énergie renouvelable en Belgique ?*, s'interrogeait, quant à lui, Frederik De Vos, responsable de Fina Eolia.

Une question qu'ont dû se poser les dirigeants d'Electrabel. Victime d'imprécisions du cabinet de l'Environnement, occupé à l'époque par Magda Aelvoet (Agalev), l'électricien réintroduit une demande. L'erreur étant gouvernementale, le nouveau dossier ne devrait poser guère de problème. Erreur. Quelques mois après avoir approuvé la même demande, l'Unité de gestion du modèle mathématique de la mer du Nord le déclare irrecevable.

La politique off-shore du gouvernement avait changé.